2.17/11

Conseil de ville
Delémont

Groupe CS•POP•Verts

QUESTION ÉCRITE

Activités en matière de police des constructions : que fait la commune?

Le rapport annuel 2010 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale renseigne, à son chapitre 5 sur les activités du Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics. Sous la rubrique 'Objectifs du service et situation à fin 2010', sont notamment exposés les activités intenses déployées par le Département en matière de promotion des investissements. En page 57, sous le titre 'Permis de construire et police des constructions, de nombreux détails sont donnés quant au nombre de permis délivrés, aux types d'habitats construits et aux montants investis notamment.

Curieusement, aucun objectif ni résultat n'est mentionné en matière de police des constructions. Aucun détail n'est ainsi connu quant à l'indispensable activité qui consiste, pour l'autorité, à vérifier que les exigences fixées en matière de construction sont effectivement respectées.

Depuis plus d'une année, les milieux concernés dans les domaines du génie civil et de la construction constatent un certain relâchement dans les vérifications avant, pendant et après l'édification d'une nouvelle construction. Les cas ne seraient pas rares où des distances aux limites, des hauteurs maximales ou encore des ouvertures en façades ne respecteraient pas les conditions fixées au permis de construire ou sur les plans déposés.

Le rôle de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire est également de vérifier de manière systématique que les conditions du permis sont bien respectées.

Nous demandons donc au Conseil communal de nous donner des réponses aux questions suivantes :

1. Quels sont les objectifs du Conseil communal en matière de police des constructions?
2. Ces objectifs ont-ils été validés par le Conseil communal?
3. Quels moyens le Conseil communal met-il en œuvre pour vérifier que les objectifs fixés ont bien été atteints?
4. Au cours de l'année 2010 et du premier semestre 2011 (171 permis délivrés en 2010, 121 en 2009), combien de vérifications sur les chantiers la police des constructions a-t-elle réalisés.
5. Des procès-verbaux de contrôle sont-ils établis? Le cas échéant, combien au cours de l'année 2010 et le premier semestre 2011?
6. Des délais de mise en conformité sont-ils fixés (dans le cadre d'une décision administrative) et des contrôles subséquents permettent-ils de vérifier la situation? Combien de tels délais ont-ils été fixés au cours de l'année 2010 et le premier semestre 2011.

7. Combien de demande d'intervention (de voisins par exemple) le Département a-t-il reçu en 2010 et à combien de demande a-t-il été répondu par une démarche sur un chantier suivie d'un procès-verbal et d'une décision administrative.
8. Le Conseil communal estime-t-il nécessaire que des vérifications spécifiques, au début des chantiers (hauteur zéro de départ, par exemple), durant le chantier et à la fin de celui-ci soient mises systématiquement en œuvre?

Delémont, le 27 juin 2011

Pour le Groupe CS•POP•Verts

Jean PARRAT